

A la Une

Journée de rencontre avec les correspondants de l'action sociale dans le Pas-de-Calais

Le service départemental de l'action sociale du Pas-de-Calais a organisé une rencontre des 29 correspondants de l'action sociale du ministère de l'Intérieur, le jeudi 24 mars 2016 à Ambleteuse en présence du vice-président de la Commission locale d'action sociale (CLAS 62), Sliman Hamzi.

L'objectif de cette journée était de permettre aux correspondants de l'action sociale d'échanger avec les agents du service départemental d'action sociale et les différents intervenants autour du programme suivant :

- L'intervention de l'agence régionale nord-est des chèques vacances.
- Quelques rappels sur l'organisation de l'action sociale en faveur des agents du ministère de l'Intérieur, dont la commission locale d'action sociale recomposée en 2015 et les groupes de travail de la CLAS. Le rôle du correspondant a également été reprécisé à chacun. Les personnels de soutien ont également pu présenter leurs différents réseaux et leurs domaines d'intervention.
- Les actions d'initiatives locales : bilan 2015 et actions 2016.
- Les missions du médecin de prévention.
- Les missions de l'inspecteur santé sécurité au travail.
- Le bilan de cette journée et souhaits pour l'organisation de celle de 2017.

Un dossier comportant le powerpoint de présentation des différents sujets abordés et des documents relatifs à l'action sociale (bilan de l'action sociale, guide de l'action sociale, partenaires...) a été remis à chaque participant.

Les correspondants de l'action sociale apprécient cette rencontre annuelle qui leur permet d'échanger entre eux, notamment au cours du repas du midi qui facilite l'échange d'expériences autour d'un moment de convivialité.

Cette réunion fût aussi l'occasion, pour Chantal Talandier, chef du service départemental de l'action sociale, d'annoncer son départ puisqu'elle a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juillet 2016.



>>> Pour en savoir plus

Service départemental de l'action sociale/
Direction des ressources humaines et des
moyens à la préfecture du Pas-de-Calais
Tél : 03 21 21 24 48

Lancement du prix du langage clair dans les services publics : participez !

Convaincus que la clarté du langage est un levier essentiel pour faciliter les démarches des usagers des services publics et assurer aux administrés un accès effectif aux droits, le COEPIA (Conseil d'orientation de l'édition publique et de l'information administrative) et le Défenseur des droits lancent le prix « *Soyons Clairs* », avec le soutien du secrétariat général pour la modernisation de l'action publique.

Parrainé par Jean-Vincent Placé, secrétaire d'État en charge de la Réforme de l'État et de la Simplification, le prix du langage simple et clair a pour objectif de stimuler les initiatives en

favorable de l'amélioration de la qualité des écrits d'information administrative.

Composé de personnalités de la fonction publique, du secteur privé, des médias et de la société civile, le jury distinguera courant 2016 des projets remarquables pour : la qualité de leur écrit, leur caractère innovant, leur impact sur la relation de l'administration avec les usagers, et leur potentiel de diffusion au sein des services publics. Les projets lauréats seront diffusés aux administrations et les équipes projet seront récompensées par un voyage d'études à l'étranger.

>>> Pour en savoir plus

A télécharger pour présenter votre projet :

Site Internet du gouvernement : <http://www.gouvernement.fr>

Le communiqué COEPIA/Défenseur des droits/SGMAP du 4 avril 2016

Le livret des candidats

Le dossier de candidature

Renseignements et candidatures à secretariat.coepia@dila.gouv.fr



Développement durable : après le site de Garance, le déploiement par apport volontaire sur le site de Lumière !

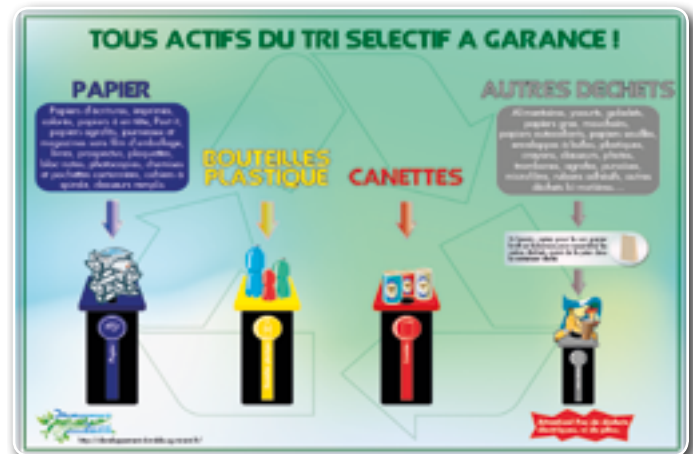
Depuis un an, le renouvellement des marchés de nettoyage des bureaux des sites d'administration centrale offre au ministère l'opportunité de déployer des modalités de collecte des déchets répondant à l'objectif national de réduction de la production de déchets et d'optimisation du tri et du recyclage. C'est aussi un engagement du ministère dans le cadre du plan administration exemplaire pour l'environnement 2015-2020.

Les enjeux sont importants :

- favoriser de nouveaux comportements éco responsables ;
- poursuivre et amplifier la réduction de la production des déchets ;
- améliorer le taux de recyclage par un tri plus rigoureux ;
- adapter les prestations aux besoins réels pour dégager des actions porteuses d'économies (fréquence plus espacée de la collecte des déchets, optimisation du nombre et du volume des conteneurs, tri plus sélectif des déchets valorisables, pesée systématique des déchets produits permettant un suivi régulier des volumes collectés...)

A l'instar du dispositif mis en œuvre sur le site de Garance, la mission développement durable, en collaboration avec le Bureau de la gestion des sites d'administration centrale (BGSAC), engage un travail pour préparer le déploiement sur le site de Lumière d'ici la fin de l'année.

D'un point de vue pratique, les poubelles de bureau sont supprimées. Chacun dépose ses déchets dans des points d'apports collectifs où sont regroupés des containers - pour les papiers, pour les canettes, pour les bouteilles plastiques, pour les autres déchets. Pour faciliter la gestion au quotidien, des sachets en papier kraft sont proposés dans des distributeurs à proximité des containers, comme poubelle d'appoint - pour les mouchoirs, pelures de fruits, papier de friandises, chewing-gum...



>>> Pour en savoir plus

Vous souhaitez en savoir plus sur les enjeux, vous avez des questions sur le dispositif ?

Contactez la mission développement durable :

mission-developpement-durable@interieur.gouv.fr

Le ministère compte sur votre engagement, condition nécessaire à la réussite de cette démarche !

Site du développement durable :

<http://developpement-durable.sg.minint.fr/>

UTILISEZ VOTRE MUG !

Le choix d'un geste éco-responsable pour chaque boisson chaude

Insérez la monnaie
Placez le mug
Choisissez votre boisson



Aux fontaines à eau, utilisez aussi votre mug

Réunion du CHSCT de réseau de la Police nationale élargi le 24 mars 2016

Le CHSCT de réseau de la direction générale de la Police nationale, dans une formation élargie à toutes les organisations syndicales représentatives de la Police nationale, s'est à nouveau réuni le jeudi 24 mars dernier sous la présidence de Michèle Kirry, directrice des ressources et des compétences de la Police nationale, afin de réaliser un point d'avancement des 23 mesures du plan ministériel d'amélioration des conditions de travail dans la Police nationale. Les échanges ont permis de prendre acte du fonctionnement optimal des cellules de veille RPS, déployées à la fois auprès des directions et services cen-

traux et des CHSCT de proximité, de la poursuite des recrutements de psychologues de soutien opérationnel et de médecins de prévention, de la constitution d'une offre de formation structurée et conséquente au bénéfice des référents à l'accompagnement des personnels. Un point précis a été également fait des expérimentations territoriales sur les nouveaux cycles de travail destinés à améliorer la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle des policiers.

Rendez-vous a été pris pour une prochaine réunion de cette instance, le vendredi 3 juin prochain.



>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de la DRCPN /
Rubrique Santé et sécurité au travail :
> <http://drcpn.mi/>

Réunion des médecins inspecteurs régionaux de la Police nationale

Le 6 avril dernier s'est déroulée la réunion trimestrielle des médecins inspecteurs régionaux. Elle était dominée par un thème médical central : Electrocardiogramme (ECG) et détermination de l'aptitude à l'emploi. Deux exposés ont été présentés, l'un sur la revue de la littérature médicale mondiale et la problématique de réalisation et interprétation d'un électrocardiogramme de repos, l'autre sur le raisonnement stratégique : quel ECG ? Pour qui ? Pourquoi ? Après un débat technique très argumenté, il a été décidé d'établir, sur la base de consensus scientifiques existants, un

questionnaire spécifique renseigné par la personne examinée et un guide des bonnes pratiques destiné au médecin. Ces deux documents permettront de décider d'une éventuelle consultation cardiologique. C'est un sujet d'autant plus important que les maladies cardiovasculaires sont la troisième cause de placement de policiers en congé de longue maladie.

Dans une seconde partie de réunion, ont été apportées des informations par le médecin chef notamment sur l'augmentation des visites de recrutement et d'incorporation en 2016 et les moyens

d'y faire face ainsi que sur l'évolution prévue de l'utilisation de l'application Delta médical.



>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de la DRCPN :
> <http://drcpn.mi/>

Le service de soutien psychologique opérationnel (SSPO) à l'honneur

Le 7 avril dernier, huit psychologues du SSPO se sont vus remettre la Médaille de la Sécurité Intérieure (MSI), échelon bronze, par Michèle Kirry, préfète, directrice des ressources et des compétences de la Police nationale, au titre de l'accompagnement psychologique des policiers engagés sur les événements de grande ampleur qui auront tragiquement marqué le début de l'année 2015 : les attentats parisiens de janvier et le crash aérien de la compagnie « Germanwings » du 24 mars 2015. La réactivité et la très forte implication

dont ont su faire preuve ces psychologues de soutien opérationnel s'est traduite par la mise en place immédiate de séances de débriefing et de defusing au bénéfice des personnels de Police, qu'ils aient été primo-intervenants dans le cadre des opérations de secours ou mobilisés sur l'enquête judiciaire qui s'en est suivie.

Cette cérémonie aura permis de témoigner collectivement du soutien et de la reconnaissance qu'apporte la Police nationale à des professionnels engagés qui appuient au quotidien les policiers dans l'exercice difficile de leurs missions.



>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de la DRCPN /
Rubrique SSPO : > <http://drcpn.mi/>

Un psychologue du travail à la SDASAP ? Mais pour quoi faire ?



Témoignage de Gabriel Gautier

La sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel (SDASAP/DRH) a recruté le 1^{er} septembre 2014 un psychologue du travail, en tant que chargé de mission « Qualité de Vie au Travail ». Il nous présente son métier et son rôle au sein de la direction des ressources humaines.

Quel a été votre parcours ?

« J'ai commencé à travailler sur la question des risques psychosociaux dès 2012 à mi-parcours de mon cursus universitaire en psychologie. J'étais employé à l'époque dans une organisation de plus de 5 000 salariés qui cherchait à développer une politique de « bien-être au travail ». J'ai finalisé mon cursus universitaire en juin 2014 en validant un master 2 en psychologie du travail et des ressources humaines. J'ai réalisé mon stage de fin d'étude à la SDASAP avant d'être recruté en septembre de la même année ».

Quel est le rôle d'un psychologue du travail ?

« De façon générale, le rôle du psychologue du travail consiste à développer des politiques de prévention des risques psychosociaux en agissant en premier lieu sur l'organisation du travail, puis en accompagnant individuellement des situations lorsque la prévention n'a pas suffi. Cependant, le psychologue du travail ne fait pas de thérapie, contrairement à ses confrères cliniciens. Il tente, non pas de soigner l'individu, mais d'améliorer les conditions de travail, ou l'organisation du travail, pour que les individus s'y épanouissent le mieux possible. Le travail peut être un opérateur de santé physique et mentale très puissant lorsqu'il se passe bien. Pour cela, il est possible d'agir sur de nombreux leviers qui sont parfois mal connus : la reconnaissance du travail, l'autonomie, le sens du travail, le management, le soutien social ou encore la prescription du travail. »



Quelle est votre mission au sein de la Direction des Ressources Humaines du ministère de l'Intérieur ?

« Au sein de la direction des ressources humaines, et plus spécifiquement à la SDASAP/DRH, mon rôle est de participer à l'évolution de la politique de santé et sécurité. Que l'on parle de qualité de vie au travail ou des conditions de vie au travail, l'objectif reste le même : redynamiser la prévention des RPS afin d'éviter l'essoufflement des acteurs de la démarche. La concertation avec les organisations syndicales, à laquelle je participe activement au sein des instances comme les CHSCT, est essentielle pour y parvenir. Parallèlement à ces deux projets à long terme, je travaille régulièrement en collaboration avec les coordonateurs nationaux des réseaux de soutien, lors de séminaire ou de groupes de travail. Je dois également faire preuve d'initiative, en tenant compte autant des obligations légales en matière de santé et sécurité au travail que de la culture administrative. Dernièrement, une action de communication a été menée avec la diffusion en administration centrale du « cube de prévention des risques psychosociaux ». Ce support au format original, intitulé « Risques Psychosociaux : comment prévenir et agir ? », avait pour objectif de sensibiliser tous les agents en rappelant des messages simples, mais essentiels : « La prévention des RPS est l'affaire de tous », « En situation de RPS, le mieux est d'en parler pour éviter de s'isoler » « Il ne faut pas rester indifférent aux difficultés d'un collègue ». A chacune des situations évoquées étaient associées les conduites à tenir et les différents acteurs de la prévention susceptibles d'accompagner la situation de travail signalée, qu'elle soit individuelle ou collective. Diffusé à chaque agent dans les directions d'administration centrale, il participe au développement d'une culture commune pour qu'il devienne normal de prévenir les risques psychosociaux, comme on prévient le risque incendie ou le risque chimique. Suite à cette diffusion, cet outil a été décliné en en format « affiche » afin d'être mis à disposition des préfetures.

Ce type d'action, qui peut sembler limité au regard des fortes attentes des agents concernant les conditions de vie au travail, participe de l'évolution des mentalités, et donc des comportements. Cela prend du temps, mais petit à petit, on peut sentir les positions évoluer et des actions se mettre en œuvre.

>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale : > Prévention des risques psychosociaux

> Affiche « Les risques psychosociaux, en parler pour les prévenir... »

Le calendrier vaccinal 2016 : les nouveautés

BCG, diphtérie-tétanos-poliomyélite, rougeole-oreillon-rubéole, grippe... Le ministère des Affaires sociales et de la Santé vient de publier le calendrier des vaccinations 2016. Le calendrier vaccinal fixe les vaccinations applicables, selon leur âge, aux personnes vivant en France. Il émet des recommandations vaccinales générales et des recommandations vaccinales particulières propres à des conditions spéciales (risques accrus de complications, d'exposition ou de transmission) ou à des expositions professionnelles.

Nouveautés : il introduit une nouvelle recommandation de vaccination contre le zona pour les adultes âgés de 65 à 74 ans révolus et durant un an, une vaccination de rattrapage aux personnes âgées de 75 à 79 ans révolus. Il simplifie par ailleurs la vaccination contre la fièvre jaune avec la suppression (sauf cas particuliers) du rappel de vaccination pour les résidents de Guyane âgés de 2 ans et plus et les personnes issues de la métropole qui y séjournent ou souhaitent s'y rendre.



Le calendrier des vaccinations 2016 est accessible à l'adresse suivante :

> <http://social-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/calendrier-vaccinal>

La vaccination est un moyen de prévention efficace pour lutter contre de nombreuses maladies infectieuses. Se faire vacciner permet de se protéger et de protéger les autres, en particulier les personnes les plus fragiles. La vaccination a permis de sauver des millions de vies, en enrayant la transmission de certaines maladies infectieuses et en participant à leur éradication.

>>> Pour en savoir plus

Site du Haut conseil de la santé publique :

> [Calendrier des vaccinations 2016](#)

Site de l'Institut national de prévention de l'éducation pour la santé

> [La vaccination](#)



Mission Mains propres du 9 au 13 mai 2016 : l'hygiène des mains, c'est tout le temps !



L'hygiène des mains est essentielle pour prévenir la transmission des infections associées aux soins et la propagation des microbes, notamment les bactéries multi-résistantes. Chaque année, la France participe largement à la journée mondiale « **Mission Mains propres** » avec près de 2 600 établissements de santé, médico-sociaux et professionnels de santé de ville engagés et des centaines d'actions de sensibilisation menées sur tout le territoire.

Le lavage des mains joue un rôle très important dans l'hygiène élémentaire pour limiter la contamination. En effet, c'est une des voies de propagation de la majeure partie des maladies infectieuses (dont la grippe).

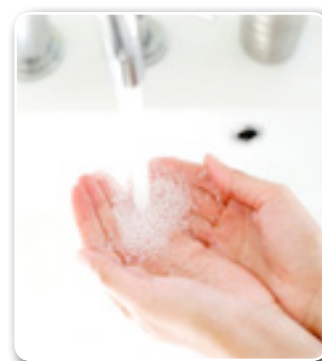
>>> Pour en savoir plus

Site du ministère chargé de la santé : [Mission mains propres](#)

Le lavage des mains est un geste essentiel de protection.

Il faut :

- se laver les mains le plus souvent possible (en arrivant au travail, avant les repas, après utilisation des sanitaires, après un contact avec un malade et en arrivant au domicile),
- se savonner, de préférence avec du savon ou une solution hydroalcoolique (opérer selon le schéma),
- se rincer,
- se sécher avec une serviette à usage unique.



Le guide ministériel du logement 2016

Le logement des fonctionnaires demeure, en 2016, une mesure prioritaire de la politique d'accompagnement social des agents du ministère de l'Intérieur en Ile-de-France. Les efforts conséquents déjà réalisés les années précédentes par la direction des ressources et des compétences de la Police nationale dans ce domaine seront poursuivis cette année encore. Avec près de 300 agents logés en 2015, la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel de la Police nationale (SDASAP/DRCPN) veille à offrir à tous les personnels du ministère de l'Intérieur un logement le plus proche possible de leur lieu de travail, dans le cadre d'un accompagnement personnalisé et dans la zone de grande tension immobilière qu'est le bassin parisien.

Ce guide ministériel du demandeur de logement est le reflet de cette démarche d'accompagnement. Il doit permettre à chaque agent affecté en administration centrale de bénéficier de l'information la plus complète sur la politique de réservation de logements du ministère de l'Intérieur. Il contient tout ce qu'il convient de savoir pour simplifier votre recherche de logement.



>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de la DRCPN / Rubrique Action sociale : > <http://drcpn.mi/>

Site Intranet de l'action sociale : > actionsociale.mi

A télécharger > [Guide ministériel du logement 2016](#)

Les diagnostics dans la vente immobilière

La liste des documents à rassembler dans le Dossier de diagnostic technique (DDT) dépend du type de bien et de sa localisation. Certains des diagnostics rassemblés dans le Dossier de diagnostic technique (DDT) concernent toutes les ventes de biens bâtis, comme le diagnostic de performance énergétique (DPE). Ceux qui portent sur l'installation intérieure d'électricité et de gaz ne concernent que les habitations et les installations de plus de 15 ans.

Un diagnostic spécifique est exigé, dans une cinquantaine de départements dits «termités» (notamment dans le Sud-Ouest), dans des zones délimitées par arrêté préfectoral : il est nécessaire se renseigner en mairie ou en préfecture.

Un état des risques naturels, miniers et technologiques (ERNMT) est exigé dans les zones couvertes par un plan de prévention des risques et dans les zones où l'activité sismique est forte.

Les biens construits avant 1997 sont visés par les contrôles de l'amiante et ceux construits avant 1949 par le plomb.

Pour les maisons individuelles non raccordées au réseau public d'assainissement, un diagnostic supplémentaire est nécessaire. D'autres informations peuvent être demandées : précisions sur la sécurité des piscines, la récupération des eaux de pluie, les détecteurs de fumée...

Idéalement, il faudrait réunir les diagnostics avant même la mise en vente du bien. En tout état de cause, le dossier devra être complet pour procéder à la signature de l'acte notarié.

Les diagnostics, dont le coût est à la charge du vendeur, doivent être réalisés par un professionnel certifié et remplissant des conditions d'assurance. N'hésitez pas à en rencontrer plusieurs.

Pour l'assainissement non collectif, sauf en cas de délégation par la commune à un diagnostiqueur immobilier, le diagnostic est réalisé par les SPANC (Services publics d'assainissement non collectif). L'ERNMT (état des risques) peut être établi par le propriétaire lui-même, à partir des informations obtenues en mairie (imprimé et informations sur le site www.prim.net).



La durée de validité des documents varie largement : ainsi le diagnostic amiante a une durée illimitée - sauf en cas de travaux ou de changement d'usage. Mais l'état parasitaire ou l'état des risques doivent dater de moins de six mois avant la promesse de vente. Les diagnostics sur les installations de gaz et d'électricité expirent au bout de trois ans, le DPE (performance énergétique) au bout de dix ans....

>>> Pour en savoir plus

Source :

[La lettre des notaires de France sur les diagnostics immobiliers.](#)

Déclaration des revenus : le calendrier 2016

Le service de déclaration en ligne ouvre à partir du mercredi 13 avril. Quant aux dates limites de déclaration en ligne, elles varient en fonction du département de résidence des contribuables :

- départements 1 à 19, date fixée au mardi 24 mai (minuit) ;
- départements 20 à 49, date fixée au mardi 31 mai (minuit) ;
- départements 50 à 974/976 et pour les non résidents, date fixée au mardi 7 juin (minuit).

Attention ! En 2016, les contribuables dont le revenu fiscal de référence est supérieur à 40 000 € doivent effectuer leur déclaration de revenus par voie électronique sur le site www.impots.gouv.fr (sauf s'ils ne disposent pas d'un accès à internet ou s'ils sont domiciliés dans un territoire avec une desserte numérique insuffisante).



À noter : pour les déclarations au format papier, la date limite de déclaration est fixée au mercredi 18 mai dans tous les départements.

>>> Pour en savoir plus

Source : service-public.fr

- > Impôt sur le revenu : déclaration et revenus à déclarer
- > Calculez en ligne votre impôt sur le revenu pour 2016

Retraite

Départ à la retraite : mode d'emploi

Les conseils à suivre pour que votre départ à la retraite se déroule dans les meilleures conditions.

① Vous devez déposer votre demande 6 mois avant la date souhaitée de départ à la retraite afin d'éviter une rupture de vos revenus. Vous ferez cette demande à l'aide du **formulaire type prévu à cet effet**, selon la catégorie à laquelle vous appartenez (administratif, technique, scientifique / spécialisé ou actif), auprès de votre service gestionnaire de proximité.

② Votre service des ressources humaines transmet ce formulaire par courriel au bureau des pensions et allocations d'invalidité (BPAI) avec les pièces permettant le calcul de votre pension.

③ Dans le mois qui suit la réception de ces pièces, le BPAI vous envoie la synthèse de votre compte individuel de retraite, faisant apparaître le détail des périodes prises en compte ainsi que les différentes bonifications auxquelles vous pouvez prétendre. Cette synthèse vous donne l'estimation chiffrée du montant de votre pension.

④ A réception de cette synthèse, vous disposez de 2 semaines pour donner votre accord ou signaler au BPAI les éventuelles anomalies. Dans cette hypothèse, le BPAI vous enverra une seconde estimation de pension après correction.

⑤ Votre service gestionnaire vous fera compléter le dossier papier indispensable (formulaire EPR10 de demande de pension, pièces d'état civil, état des services militaires...) et vous notifiera votre arrêté de radiation des cadres. Il transmettra ces pièces au BPAI.

⑥ Le BPAI adressera, au moins 2 mois avant votre date de radiation des cadres, votre dossier accompagné d'une proposition de liquidation de votre pension au service des retraites de l'État (SRE) du ministère des Finances et des Comptes publics pour approbation.

⑦ Vous recevrez du Service Retraite de l'État (SRE) votre titre de pension ainsi que la déclaration préalable à la mise en paiement d'une pension de retraite. Vous devrez compléter ce document et le retourner, sans délai, accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou postal au centre gestion des retraites (CGR) dont vous dépendrez. C'est la réception de ces dernières pièces par le service précité qui déclenchera la mise en paiement de votre pension.

⑧ Le premier versement de votre pension interviendra à la fin du premier mois suivant le mois de votre cessation d'activité (exemple : vous êtes radié des cadres le 1^{er} janvier, votre dernier mois d'activité est le mois de décembre, la mise en paiement de votre pension s'effectue à la fin du mois de janvier).

Attention ! Il est conseillé de choisir pour date de radiation des cadres, le 1^{er} du mois. En effet depuis la loi de 2010, « La pension est due à compter du premier jour du mois suivant la cessation de l'activité. La rémunération est interrompue à compter du jour de la cessation d'activité. La mise en paiement de la pension s'effectue à la fin du premier mois suivant le mois de cessation de l'activité ». La seule exception à cette règle concerne les pensions pour limite d'âge ou pour invalidité, qui sont dues à compter du jour de la cessation d'activité.

Calendrier du départ en retraite :

①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
J - 6 mois	J - 6 à 4 mois	J - 5 à 4 mois	J - 4 mois	J - 4 à 3 mois	J - 2 mois	J - 1 mois	Fin du mois suivant J

J = jour de radiation des cadres

>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale / Rubrique Retraite : > <http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/>

Bureau des pensions et allocations d'invalidité (BPAI) : 1, bd Foch - CS 40247 - 83007 Draguignan cedex

Tél. : 04 94 60 48 04 - Courriel : centre-information-retraite@interieur.gouv.fr

Action solidaire

Une marche solidaire au profit de la lutte contre les maladies orphelines

Plusieurs agents du ministère de l'Intérieur, dont Florence Gire de la SDASAP et Mickaël Tétart de la DCPJ, ont participé à la 1^{ère} édition des « **24 heures de Marche** » solidaire de Menucourt dans le Val-d'Oise, le samedi 9 et le dimanche 10 avril 2016. L'objectif de cette marche était de collecter des fonds pour deux associations **Les enfants du jardin** et **KLS France** qui soutiennent les personnes atteintes de maladies orphelines. Une partie des droits d'inscription a été versée aux deux associations.

28 équipes de 2 à 6 personnes et en individuel se sont relayées sur une boucle de 5 km durant ces 24 heures du samedi matin 11 h 00 au dimanche matin 11 h 00.

Grâce à l'installation d'un « village départ/arrivée », des animations, spectacles et concerts ont rythmé par ailleurs cette journée. Gévrise Emame, judokate championne d'Europe, du Monde, médaillée des Jeux Olympiques et marraine de l'association **Les enfants du jardin** était présente pour soutenir cette manifestation ainsi que Carole Fanget, la maman de Kevin, atteint du Syndrome de Kleine-Levin (une des maladies rares du sommeil) soutenue par **KLS France**. La GMF a également soutenu cette marche en fournissant du matériel de sécurité.

Si vous voulez participer à la 2^{ème} édition, contactez : Florence Gire au **01 80 15 41 44**.



L'association Les enfants du Jardin

Créé en 1993, elle regroupe des maladies héréditaires rares du métabolisme nécessitant un régime alimentaire très strict (légumes et fruits en quantité limitée) pour la plupart hypoprotidique.

L'association a pour but de rompre l'isolement des familles, de favoriser la rencontre, le soutien, l'entraide, la circulation de l'information... Elle conseille les parents pour qu'ils obtiennent le remboursement des médicaments et traitements, la prise en charge de transports de produits hypoprotidiques, le remboursement des aliments de régime, le droit à l'AAEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé), l'intégration scolaire, la poursuite de la recherche médicale...

Pour en savoir plus : <http://www.lesenfantsdujardin.fr/>

L'association KLS-France



Elle réunit des malades, touchés par une maladie orpheline, le syndrome de Kleine-Levin, et leurs proches. Le KLS est une maladie neurologique, une hypersomnie rare récurrente. A titre d'exemple, la personne atteinte de cette maladie dort 22 h/24 h et ne peut avoir de vie sociale. Les autres hypersomnies rares sont la narcolepsie (avec ou sans cataplexie) et l'hypersomnie idiopathique. En dehors du KLS, il existe une autre hypersomnie rare récurrente : l'hypersomnie cataméniale. Il y a actuellement un peu plus de 140 malades diagnostiqués en France. Les maladies orphelines touchent moins d'1 personne sur 2000. Le KLS touche environ 2 personnes sur 1 000 000.

Pour en savoir plus : <http://kls-france.org/>

Loisirs

Du côté de la FJM...

COLONIES DE VACANCES « Le Moulin de la Côte » au château d'Oléron

> Il reste encore des places disponibles sur les séjours d'été pour vos enfants de 7 à 15 ans sur la colo 100 % FJM à Oléron.

Retrouvez le descriptif du séjour, ainsi que les dates et tarifs sur :

<http://www.fondationjeanmoulin.fr/loisirs/jeunes/sejours-decouverte/le-moulin-de-la-cote>

Renseignements : Mme Delhome.

Tél. **05 59 98 25 02**

fjmleneptune-chateau@orange.fr



Les partenaires de la FJM...

CENTER PARCS : offre spéciale pour vos longs week-ends du mois de mai !

> Week-end de la Pentecôte

A partir de **649 €* au lieu de 849 €** du 13 au 16 mai en 3 nuits.

A retrouver sur le site Internet de la FJM :

> <http://www.fondationjeanmoulin.fr/>

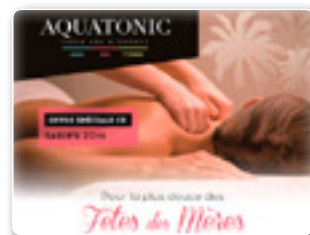


AQUATONIC : offre spéciale fête des mères !

> **Voyage Exotique** : gommage corps sables et coco 30 mn + modelage corps relaxant à la figue de Barbarie 30 mn + espace bien-être + parcours Aquatonic : **95 €** par personne au lieu de 122 € (soit une remise de 22 %).

Commande à passer avant le 15 mai 2016 (bon de commande à télécharger) sur le site :

> <http://www.fondationjeanmoulin.fr/partenaires/>



NÉMÉA : cet été, partez à la découverte du Finistère !

> Offre spéciale à Audierne – Résidence le Domaine de la Baie - 2=1*

*Partez 2 semaines en Juillet / Août et **n'en payez qu'une en réservant avant le 31 mai 2016.**

Accès piscines / Sauna / Hammam / Bain à remous et salle de sport gratuits dans nos résidences.

Réservations exclusivement par téléphone au **05 57 92 18 38 / 39**

> www.nemea.fr - Code partenaire : **102FJM**



BELAMBRA : une journée supplémentaire offerte pour prolonger le plaisir !

> Colleville-sur-Mer : Les plages du débarquement

Club « Omaha Beach » (à 270 km de Paris) : à partir de 132 € le week-end du 27 au 30 mai pour 2 adultes en location en logement 2 pièces Confort, au lieu de 201 €.

La Palmyre Club « Les Mathes » (à 520 km de Paris) : à partir de 97 € le week-end du 20 au 23 mai 2016 pour 2 adultes en location dans un studio 2 personnes « Cyprès » Confort, au lieu de 147 €.

Réservation sur le site : <http://www.belambra.fr/>

Code offre : **WD** - Code Partenaire : **8939S** - Login /Mot de passe : **MINTER/8939S**

Tél. **890 645 354**



CMG SPORTS CLUB : votre tarif 60 ans et +

> Abonnement annuel ONE à 575 €

Pour plus de renseignements, contactez le service loisirs de la FJM au **01 80 15 47 49**

ou sur le site Internet : <http://www.fondationjeanmoulin.fr/loisirs/sport/cm-g-sports-club>

L'offre sport à tarif négociée de la FJM est accessible à tous les agents du MI, ayants droit inclus, sans adhésion préalable à la FJM.



VTF : jusqu'à 40 % de remise sur les séjours été 2016 !

> Du 2 juillet au 27 août, en location et pension complète, ce sont les « IDsolidaires VTF »

Tél. **0 825 813 123** - Code Partenaire : **606482**

Réduction accordée aux agents du MI : de 5 à 17% selon périodes et destinations.

Conditions de l'offre sur www.vtf-vacances.com.



VACANCES BLEUES : réductions 2016

> Cumulables avec les promotions catalogues (hors Early Booking)

-20 % à Callian-Fayence (83), **-15 %** à Hyères-les-Palmiers (83) et en Résidence Locative.

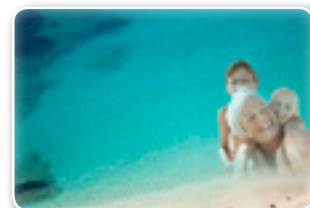
-12 % en Club Vacances Bleues, **-10 %** en hôtel Vacances Bleues + promo « nouveauté » de 10 % à Belle Plagne « Pieds des pistes ».

-5 % sur les sites partenaires en France, les séjours à l'étranger et croisières.

Réductions valables toute l'année sur les prix publics. Offre non rétroactive, valable selon disponibilités.

Renseignements et inscriptions au : **0825 875 928** ou sur Internet : www.vacancesbleues.com

Votre code partenaire : **SKY**.



Retrouvez toutes les offres partenaires de la FJM sur le site : <http://www.fondationjeanmoulin.fr/>

Disney Offre exclusive !

> Billet daté 1 Jour / 2 Parcs à prix unique : 40 € (adultes/ enfants)

Offre valable pour l'agent et jusqu'à 4 accompagnateurs uniquement à l'entrée des Parcs Disney.

Dates de ventes et de visites : **jusqu'au 28 septembre 2016** (sauf du 1^{er} au 31 août 2016).

Offre réservée aux agents actifs et retraités du ministère de l'Intérieur et de la Gendarmerie nationale, sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif d'appartenance au ministère ou à la Gendarmerie (carte professionnelle, titre de pension ou attestation du service).

Attention ! L'offre exclusive ticket à 40 € ne sera pas disponible pour un achat à l'avance sur le site de la Billetterie Disney réservée au ministère de l'Intérieur.

L'offre est valable uniquement à l'entrée des Parcs Disney.

L'autre offre proposée sur la billetterie Disney en ligne à 45 € reste valable sur actionsociale.mi et sur le site <http://www.fondationjeanmoulin.fr/qui-sommes-nous/actualites/loisirs/mickey>.

L'achat des billets à l'avance à 45 € permet d'éviter les files d'attente à l'entrée des Parcs Disney !



> Bientôt disponible, une nouvelle offre exclusive Disney : Offre Nuitée seule

Pour prolonger la magie, vous aurez la possibilité de profiter d'une offre nuitée dans les hôtels Disney.

Dates des nuitées : **jusqu'au 28 septembre 2016** (sauf du 1^{er} au 31 août 2016).

Offre valable sur présentation de la carte d'identité et la carte professionnelle militaire ou tout autre justificatif (avec le même nom), à l'hôtel Disney.

Surveillez l'actualité Loisirs sur le site Intranet de l'action sociale ou sur le site de la fondation Jean Moulin.

SDASAP/DRCPN

>> Départ



> Philippe Leraître,

a quitté son poste d'adjoint à la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel/ DRCPN pour rejoindre le ministère de la Justice à la direction de l'administration pénitentiaire, au poste de sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales.

SDASAP/DRH

>>> Arrivée



> Laurène Cadiot-Jullien,

a pris ses fonctions d'adjointe au chef du bureau des conditions de vie au travail et de la politique du handicap (BCVTPH), cheffe de la section « Politique du handicap ».

Agenda

> Semaine européenne du développement durable du 30 mai au 5 juin 2016



Des animations auront lieu dans l'atrium du site Lumière du lundi au vendredi de 11 h 30 à 14 h 30 :

- Troc party
- Se déplacer sans polluer...
- Agir contre le réchauffement climatique, nous sommes tous concernés !
- Les achats responsables, un levier pour lutter contre le changement climatique

- Des actions « santé solidaire » seront également proposées : collecte de téléphones portables, action « Une jonquille pour Curie »...

> <http://developpement-durable.sg.minint.fr/>